

MANUEL DE DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS EN FAVEUR DE LA FINANCE DURABLE

NOVEMBRE 2022



LES SIX PRINCIPES

PRÉAMBULE AUX PRINCIPES

Il est de notre devoir, en tant qu'investisseurs institutionnels, d'agir dans l'intérêt à long terme de nos bénéficiaires. C'est en cette qualité de fiduciaire que nous estimons que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent affecter la performance des portefeuilles d'investissement (à divers degrés selon les entreprises, les secteurs, les régions, les classes d'actifs et au fil du temps). Nous reconnaissons également que l'application de ces Principes est susceptible de mieux aligner les intérêts des investisseurs sur les objectifs plus larges de la société. Par conséquent, nous prenons les engagements suivants dès lors qu'ils sont en phase avec nos responsabilités fiduciaires :

- 1 Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
- 2 Nous serons des actionnaires actifs et intégrerons les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionnariat.
- 3 Nous demanderons, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG.
- 4 Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
- 5 Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
- 6 Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.



LA MISSION DES PRI

Nous estimons que la création de valeur à long terme passe par un système financier mondial durable et efficace du point de vue économique. Ce système doit récompenser les investissements responsables à long terme et profiter à l'environnement comme à la société tout entière.

Les PRI travaillent à la réalisation de ce système financier durable en encourageant l'adoption des Principes et la collaboration sur leur mise en œuvre. Les PRI favorisent la bonne gouvernance, l'intégrité et la responsabilité des investisseurs, et travaillent sur les obstacles à l'émergence d'un système financier durable, qu'ils se situent dans les pratiques, les structures ou les réglementations du marché.

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans ce document sont fournies à titre indicatif seulement et ne constituent en aucun cas un conseil en investissement ni une recommandation juridique, fiscale ou autre. Elles ne doivent pas non plus être utilisées pour fonder une décision d'investir ou une autre décision. Les contenus n'offrent aucune opinion en matière de droit, d'économie, d'investissement ou d'autres domaines de la part des auteurs ou des éditeurs. PRI Association ne peut être tenue responsable du contenu des sites Internet et des sources d'informations auxquels il est fait référence dans le présent document. La présence de liens vers ces sites et la mention de ces sources ne valent pas approbation de leur contenu par PRI Association. PRI Association ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions, ni d'une quelconque décision prise ou action entreprise sur la foi des informations contenues dans le présent document, ni d'un quelconque dommage ou préjudice résultant de cette décision ou de cette action ou causé par celles-ci. Toutes les informations sont fournies « en l'état », sans garantie quant à leur exhaustivité, leur exactitude, leur actualité, ni quant aux résultats obtenus de leur utilisation ni sans garantie d'aucune sorte, explicite ou implicite.

Contenu rédigé par PRI Association

En ce qui concerne le contenu rédigé par PRI Association, sauf indication contraire, les opinions, recommandations, résultats, interprétations et conclusions exprimés sont uniquement ceux de PRI Association et ne représentent pas nécessairement les opinions des contributeurs ou des signataires des Principes pour l'investissement Responsable (individuellement ou dans leur ensemble). Il ne faut pas en déduire qu'une autre organisation citée en référence approuve les conclusions énoncées. La mention des entreprises citées en exemple ne constitue en aucun cas un soutien à ces organisations de la part de PRI Association ou des signataires des Principes pour l'investissement Responsable. Même si nous nous sommes efforcés de proposer des informations issues de sources fiables et à jour, la présence de retards, d'omissions ou d'inexactitudes n'est pas exclue, en raison de l'évolution constante des statistiques, législations, règles et réglementations.

Contenu rédigé par des tiers

L'exactitude de tout contenu fourni par un contributeur externe relève de la responsabilité de ce dernier. Les opinions exprimées dans tout contenu fourni par des contributeurs externes sont celles de ces derniers uniquement, et ne sont pas approuvées par, ni ne correspondent nécessairement aux opinions de PRI Association ou d'un quelconque signataire des Principes pour l'investissement Responsable autre que le(s) contributeur(s) externe(s) nommé(s) en tant qu'auteur(s).

SOMMAIRE

POURQUOI LES INVESTISSEURS DOIVENT DIALOGUER AVEC LES POUVOIRS PUBLICS	4
QUESTIONS POLITIQUES	4
LA RAISON D'ÊTRE DU DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS	5
LA RÉFORME DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DURABLE : VUE D'ENSEMBLE	6
LA RÉFORME DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DURABLE EN CHIFFRES	6
UN PAYSAGE EN ÉVOLUTION : UNE FINANCE DURABLE POUR UNE ÉCONOMIE DURABLE	8
LES FONDEMENTS DU DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS	12
COMPRENDRE LE CYCLE DE VIE DES POLITIQUES	12
RECOMMANDATIONS PRATIQUES CONCERNANT LE DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS	16
LE DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS EN ACTION	18
COMMENT LES SIGNATAIRES DES PRI MÈNENT LE DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS	18
LA DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS DE L'INITIATIVE DES INVESTISSEURS	19
LES INVESTISSEURS S'ENGAGENT EN FAVEUR D'UNE RÉFORME POLITIQUE	20
PRIORITÉS DES PRI POUR LA RÉFORME DES POLITIQUES	22
DOMAINES PRIORITAIRES EN 2022/2023 POUR LE DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS	22
RESSOURCES POLITIQUES DES PRI	24

POURQUOI LES INVESTISSEURS DOIVENT DIALOGUER AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

QUESTIONS POLITIQUES

La politique fixe les règles du jeu : elle définit les rôles, les responsabilités et les obligations de rendre compte, elle suscite des risques et des opportunités, et elle assure un arbitrage entre des intérêts concurrents. Les politiques publiques visent à jeter les bases d'une évolution de la société vers des objectifs communs, en tenant compte des intérêts collectifs et des préférences politiques et en remédiant aux défaillances des marchés.

Les politiques publiques fixent les règles qui régissent le système financier et l'économie dans son ensemble. La politique publique peut être définie comme une ligne de conduite ou un principe d'action adopté(e) ou proposé(e) par les agences et organes gouvernementaux et parlementaires, notamment :

- les systèmes de lois ;
- les stratégies nationales ;
- les mesures réglementaires ;
- les mécanismes administratifs ; et
- les priorités de financement.

L'importance des politiques publiques pour les investisseurs s'est accrue ces dernières années, en raison :

- des réformes législatives du secteur financier dans le sillage de la **crise financière mondiale** de 2008, associées à une réglementation plus forte et plus complète pour garantir la stabilité du secteur financier ;
- de l'acceptation croissante du fait que les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent influencer la capacité des investisseurs à produire des **rendements financiers** à la fois à court et à long terme ;
- le besoin gouvernemental de nouvelles **sources de financement**, avec un consensus croissant sur le fait que les investissements en capital nécessaires pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux, faire face aux risques sociétaux collectifs et prendre en compte les externalités sont trop importants pour être supportés par les seuls budgets publics ;
- les **engagements pris par les gouvernements** du monde entier à l'égard de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et des Objectifs de développement durable (ODD), qui reconnaissent tous explicitement la nécessité de réformer en profondeur les systèmes financiers afin d'aligner tous les flux financiers sur leurs objectifs ;
- une meilleure compréhension des conséquences des questions de durabilité pour la stabilité, la résilience et la performance des **systèmes financiers et économiques** ; et
- une plus grande **sensibilisation du public** aux enjeux ESG, laissés en suspens par le fonctionnement actuel du marché, ce qui a accru la pression sur les pouvoirs publics pour qu'ils prennent des mesures sur les défis collectifs.

Des politiques publiques bien conçues et mises en œuvre efficacement soutiennent les objectifs nationaux en matière d'économie et de développement durable, renforcent la résilience et la stabilité des systèmes financiers et économiques, améliorent l'efficacité des marchés, répondent aux préoccupations du public concernant les enjeux ESG et augmentent l'attrait des pays en tant que destinations d'investissement.

ENCADRÉ 1 : MÉTHODE ADOPTÉE PAR LES PRI

Les PRI reconnaissent que les politiques publiques ont une influence déterminante sur la capacité des investisseurs institutionnels à générer des rendements durables et à créer de la valeur, ainsi que sur les incitations qu'ils reçoivent à cet effet. Elles ont également un impact sur la durabilité et la stabilité des marchés financiers, ainsi que sur les systèmes sociaux, environnementaux et économiques.

Les PRI considèrent donc que le dialogue entre les pouvoirs publics et les investisseurs institutionnels est une extension naturelle et nécessaire des responsabilités et des devoirs d'un investisseur qui doit agir dans le meilleur intérêt de ses bénéficiaires et de ses clients.

Les PRI dialoguent activement avec les pouvoirs publics lorsque cela s'avère pertinent à l'égard de leurs [Principes et leur Mission](#). Plus précisément, les PRI se sont engagés à soutenir les pouvoirs publics dans les efforts qu'ils fournissent pour mettre en place des systèmes financiers durables qui alignent les marchés de capitaux sur les objectifs de l'Accord de Paris et les ODD. Chaque année, les PRI définissent leurs [priorités politiques](#) qui résument les principaux sujets et développements politiques sur les marchés clés où les PRI mènent des recherches sur les politiques et dialoguent avec les pouvoirs publics ([voir page 22](#)). Ces priorités témoignent de la stratégie des PRI et de leur programme politique actuel sur les différents marchés.

ENCADRÉ 2 : QU'EST-CE QUE LE DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS ?

Le dialogue avec les pouvoirs publics fait référence au dialogue avec les pouvoirs publics dans le cadre de l'approche des investisseurs en matière d'investissement responsable. Le dialogue avec les pouvoirs publics peut être mené directement ou par l'intermédiaire de tiers, de groupes de travail ou d'initiatives de collaboration, y compris les PRI.

Il existe différents types de dialogue avec les pouvoirs publics. Les investisseurs peuvent dialoguer avec les pouvoirs publics pour contribuer à l'intégration de critères et d'éléments de durabilité dans les réglementations financières. Les investisseurs peuvent également dialoguer avec les autorités de réglementation des marchés financiers pour, par exemple, améliorer les dispositifs d'information des entreprises. De manière plus générale, les investisseurs peuvent également dialoguer avec les gouvernements et les autorités de réglementation économique sur les politiques de l'économie réelle, par exemple celles relatives à l'énergie, aux transports, etc. Tous ces types de dialogue avec les pouvoirs publics sont complémentaires et peuvent se renforcer mutuellement dans la mesure où ils visent à soutenir la réforme de la politique de financement durable, notamment en ce qui concerne les enjeux de durabilité concrets.

Les investisseurs dialoguent avec les pouvoirs publics de différentes manières : en répondant aux consultations politiques, en apportant une contribution technique par le biais de groupes de travail soutenus par le gouvernement ou les organismes de réglementation, en participant à des lettres d'adhésion, ou en communiquant directement avec les pouvoirs publics, etc.

Les investisseurs responsables sont censés rendre publics les détails de leur dialogue avec les pouvoirs publics, y compris les positions élaborées dans le cadre de leur approche d'investissement responsable, les détails du dialogue direct avec les pouvoirs publics, l'adhésion ou le soutien à des associations professionnelles, des groupes de réflexion ou des entités similaires.

LA RAISON D'ÊTRE DU DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

Les politiques publiques exercent une influence critique sur la capacité des investisseurs à long terme à générer des performances durables et à créer de la valeur. Par conséquent, le dialogue avec les pouvoirs politiques de l'initiative des investisseurs constitue un prolongement naturel et nécessaire des responsabilités et des devoirs des investisseurs, dans l'intérêt des bénéficiaires et épargnants.

Les réformes politiques relatives à la finance durable et à l'alignement des flux financiers sur les objectifs de durabilité se généralisent. Les investisseurs ont tout intérêt à s'assurer que ces mesures sont efficaces et efficientes, qu'elles favorisent des rendements financiers durables et qu'elles apportent des avantages sociaux et environnementaux clairs.

Les politiques et réglementations en matière de finance durable affectent les investisseurs de multiples façons :

- **Les réformes des obligations des investisseurs et des informations à fournir** clarifient l'objectif de l'investissement. Ces mesures peuvent exiger des investisseurs qu'ils tiennent compte de tous les facteurs de valeur, y compris les enjeux ESG, dans leurs décisions d'investissement, et qu'ils rendent compte de leurs politiques et de leurs performances en matière d'ESG ;
- **Les réglementations relatives à la publication d'informations ESG par les entreprises** peuvent fournir aux investisseurs des données ESG normalisées et de meilleure qualité qu'ils peuvent utiliser dans leurs analyses d'investissement et leurs prises de décisions ;

- **Les cadres et réglementations relatifs à l'engagement** facilitent le dialogue des investisseurs avec les entreprises détenues, contribuant ainsi à l'amélioration des performances ESG des entreprises, à une transition durable vers la neutralité carbone et à la création de valeur à long terme ;
- **Les taxonomies durables** visent à créer un langage commun sur les activités économiques durables afin que les investisseurs et les entreprises puissent évaluer si les activités répondent à des normes définies dans le cadre de la réalisation d'objectifs communs en matière de développement durable, tels que parvenir à la neutralité carbone d'ici à 2050 ;
- **Les stratégies plus larges de financement durable** peuvent définir la direction à suivre pour les investisseurs responsables et viser à assurer la cohérence entre les mesures susmentionnées.

En devenant signataires des PRI, soutenus par les Nations Unies, quelque 5 000 institutions du secteur financier, totalisant plus de 120 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion, se sont engagées à s'attaquer aux « obstacles à un système financier durable qui résident dans les pratiques, les structures et la réglementation des marchés »¹. Le dialogue avec les pouvoirs publics peut permettre d'instaurer des cadres politiques plus efficaces qui soutiennent et s'alignent sur les Principes. Les PRI ont fait leurs preuves en encourageant les décisions politiques dans des domaines qui ont conduit les investisseurs à renforcer leurs propres pratiques en matière d'investissement responsable.

ENCADRÉ 3 : COMMENT LES INCITATIONS AU DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS ONT ÉVOLUÉ AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES

Les PRI mènent des recherches sur les politiques de finance durable depuis 2013. Au cours de cette période, la manière dont les investisseurs responsables apprécient le dialogue avec les pouvoirs publics et la réforme de la politique de financement durable a évolué. Les événements politiques liés aux six Principes ont gagné en ampleur et en complexité :

- le nombre de réformes des politiques de finance durable recensées par la base de données réglementaire des PRI a augmenté de manière exponentielle, passant de moins de 300 en 2013 à plus de 800 en 2021 (voir le Schéma 1 ci-dessous) ;
- dans la plupart des pays développés et dans certains pays émergents, la réforme de la politique de finance durable n'est plus considérée comme facultative ou distincte de la réglementation financière traditionnelle ;
- la politique de financement durable ne met plus l'accent sur les risques et les rendements des investissements, mais sur les résultats concrets ;
- les pouvoirs publics recherchent de plus en plus la contribution du secteur privé à l'élaboration des politiques ;
- l'investissement responsable est désormais une norme, les PRI comptant 5 000 signataires, ce qui représente plus de la moitié de tous les actifs gérés dans le monde ; et
- malgré de nouvelles crises mondiales, dont la pandémie de Covid-19 et la guerre en Ukraine, la finance durable et les réformes de politiques économiques durables sont restées au premier plan des préoccupations des gouvernements.

1 Source : [Quelle est la mission des PRI ?](#)

LA RÉFORME DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DURABLE : VUE D'ENSEMBLE

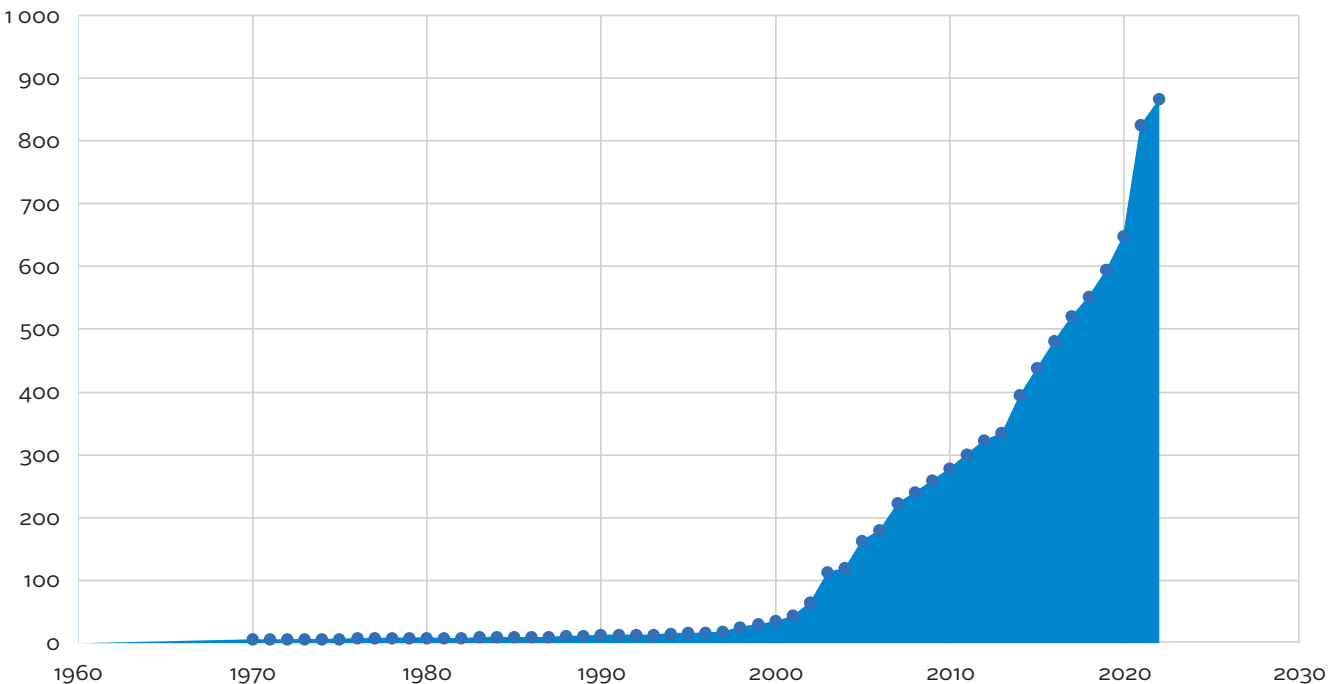
LA RÉFORME DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DURABLE EN CHIFFRES

L'intérêt des gouvernements et des pouvoirs publics pour la finance et l'investissement durables s'est considérablement accru depuis le début du siècle. La réforme de la politique de financement durable était autrefois considérée comme un facteur facultatif, puisqu'elle était généralement menée par les ministères de l'environnement. Il s'agit désormais d'un objectif clé pour les responsables de la politique financière et les organismes de réglementation.

Parmi les politiques de finance durable identifiées par les PRI, 96 % ont été élaborées depuis l'an 2000. Le rythme de l'élaboration des politiques continue de s'accélérer – les PRI ont identifié 225 instruments politiques nouveaux ou révisés en 2021, soit plus du double qu'au cours de l'année précédente.

Depuis 2010, le nombre de réglementations sur la finance durable dans six juridictions clés (États-Unis, Canada, Royaume-Uni, Chine, Japon et Australie) a au moins triplé, quadruplé au Royaume-Uni et en Chine et quintuplé au Japon.

Schéma 1 : Interventions politiques cumulées Source : Base de données sur les réglementations des PRI



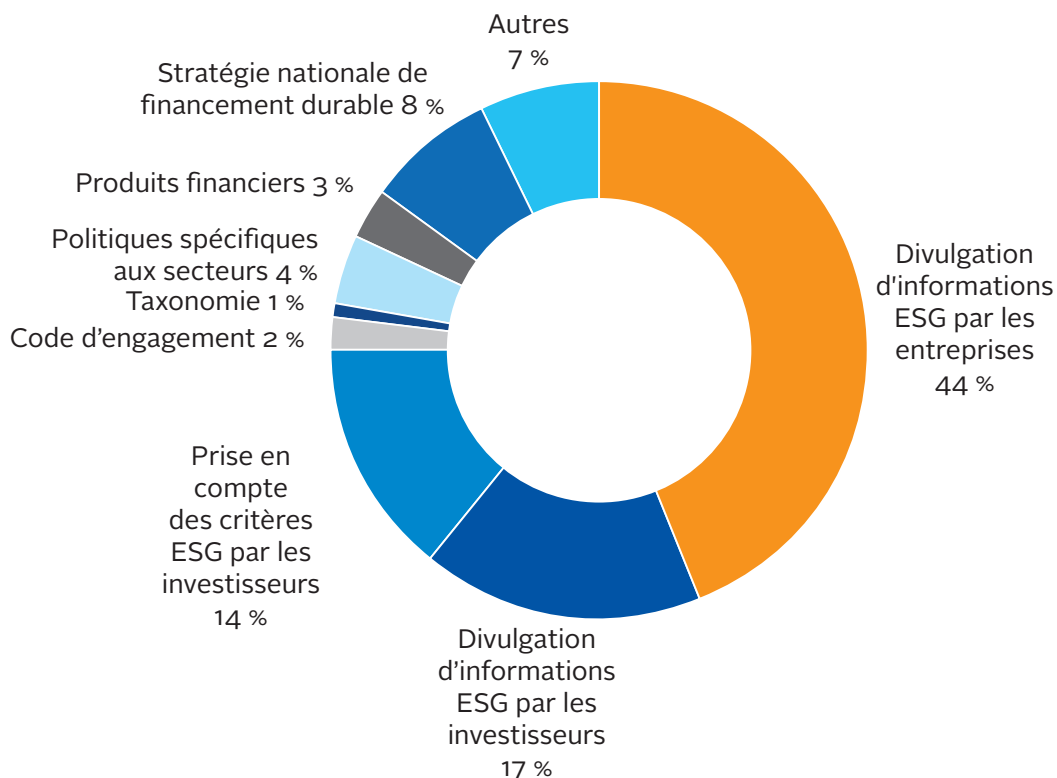
Il convient de noter que si ce graphique montre l'année 2022, la base de données sur les réglementations n'est valable que jusqu'au 31 avril 2022.

En termes de nombre d'interventions politiques, l'Union européenne arrive en tête, avec 50 % des entrées dans la [Base de données sur les réglementations des PRI](#). Toutefois, les interventions politiques se sont multipliées dans toutes les régions. Depuis 2010, le nombre de réglementations sur la finance durable dans six juridictions clés (États-Unis, Canada, Royaume-Uni, Chine, Japon et Australie) a au moins triplé, quadruplé au Royaume-Uni et en Chine et quintuplé au Japon.

La diversité des politiques de financement durable s'est également accrue. Les politiques relatives à la divulgation d'informations par les entreprises représentent toujours la plus grande partie, mais de nombreuses politiques relatives à la finance durable régissent désormais les obligations et les divulgations des investisseurs, les taxonomies ou les stratégies plus larges, y compris la transition industrielle en alignement avec l'Accord de Paris et les politiques spécifiques aux secteurs.

Il convient de noter que près d'un quart des réglementations finalisées en 2021 étaient des révisions de réglementations existantes, et que ce pourcentage n'a cessé d'augmenter au cours de la dernière décennie. Cela suggère que les pouvoirs publics sont de plus en plus conscients de l'importance d'un cadre de politique financière efficace et cohérent. Pour que les politiques de financement et d'investissement durables réalisent leur plein potentiel (c'est-à-dire qu'elles orientent les capitaux vers des activités durables, inclusives et sans émission de carbone), l'alignement mondial de leur champ d'application, de leurs exigences et de leur objectif deviendra un critère de plus en plus important.

Schéma 2 : Interventions politiques cumulées Source : Base de données sur les réglementations des PRI. La méthodologie est disponible sur le [site Internet des PRI](#)



UN PAYSAGE EN ÉVOLUTION : UNE FINANCE DURABLE POUR UNE ÉCONOMIE DURABLE

La dernière décennie a été marquée par de profonds changements dans les politiques publiques et la durabilité à long terme :

- Les pouvoirs publics définissent des stratégies visant à élaborer des réformes cohérentes et connectées entre les politiques financières, économiques et axées sur les enjeux ESG
- Les mises à jour des politiques financières fondamentales indiquent une tendance croissante à la convergence mondiale en ce qui concerne les réformes fondamentales des politiques financières
- La majorité des politiques sont obligatoires au fil du temps, ce qui témoigne de leur caractère essentiel
- L'accent n'est plus mis sur le risque et le rendement, mais sur les résultats des décisions d'investissement
- L'élaboration de la politique industrielle a été relancée, dans le but de guider la transition de l'ensemble de l'économie vers les objectifs de l'Accord de Paris
- La cohérence entre les ministères, les parlements et les organismes de réglementation des marchés est une condition préalable à une réforme politique efficace

DES SILOS AUX SYSTÈMES

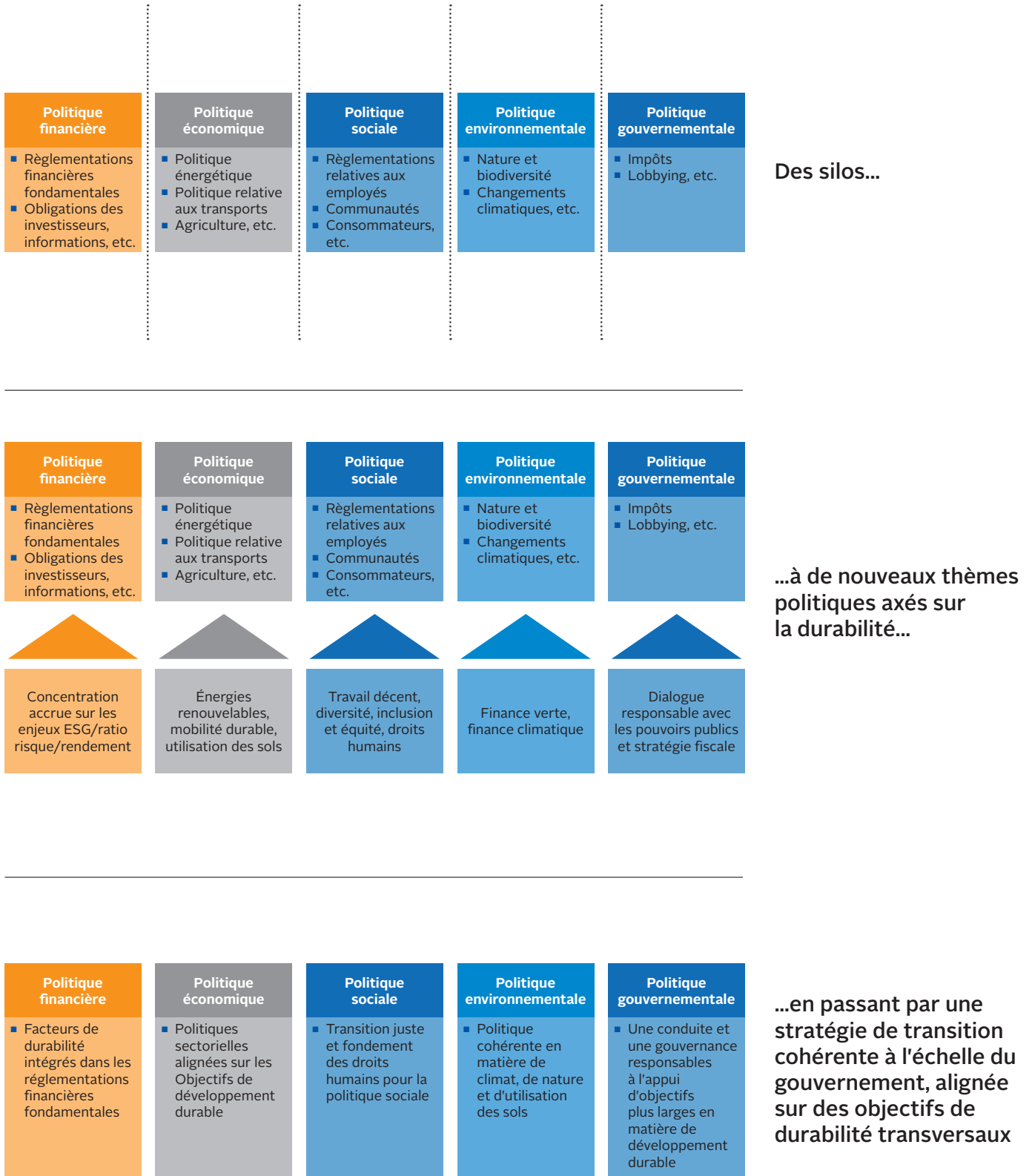
Dans les années 2010, l'intérêt croissant et la compréhension de la manière dont les enjeux ESG affectent les performances financières et économiques ont conduit aux premières réformes dans le spectre traditionnel des politiques publiques. Ces réformes ont souvent été conçues et élaborées par des ministères spécialisés dans l'environnement ou le climat. Ces premiers efforts de réglementation ont contribué à développer l'expertise et à sensibiliser aux nouveaux défis auxquels sont confrontés les marchés financiers. Cependant, ces réformes ont souvent été menées en vase clos, séparément de l'élaboration de la politique financière générale, de la surveillance réglementaire et des négociations multilatérales.

Cette situation a commencé à changer. Ces dernières années, les efforts déployés pour intégrer les facteurs et les objectifs en matière de durabilité dans la politique financière générale ont placé la finance durable à la une des médias financiers et au centre de la réglementation financière. Le développement et la sophistication croissante des pratiques d'investissement responsable ont également favorisé cette évolution. Ces tendances ont mis en évidence l'interconnexion des questions environnementales, sociales et de gouvernance, des pratiques d'investissement et des résultats de l'économie réelle.

Par conséquent, une nouvelle caractéristique de la politique de financement durable est l'attention croissante portée aux incidences et conséquences des décisions d'investissement sur l'économie réelle, et la nécessité de reconnaître la politique de financement durable comme partie intégrante d'une politique économique plus large. Par exemple, les politiques nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'économie comprennent des obligations d'information pour les entreprises et les investisseurs, des obligations pour les investisseurs de prendre en compte les facteurs climatiques dans leurs décisions d'investissement, et des incitations fiscales pour la réduction des émissions (taxes sur le carbone, suppression des subventions aux combustibles fossiles, etc.)

Pour répondre à cette réalité, le dialogue avec les pouvoirs publics doit se faire dans l'ensemble des ministères et organismes de réglementation, et de part et d'autre les frontières internationales. En fin de compte, les investisseurs doivent reconnaître qu'en influençant les cadres qui façonnent l'ensemble du marché, le dialogue avec les pouvoirs publics est un complément nécessaire et efficace au dialogue avec les entreprises individuelles. Le Schéma 3 illustre cette évolution vers une stratégie de transition cohérente et pangouvernementale.

Schéma 3 : Des silos aux systèmes : la relation entre les politiques financières et les politiques relatives à l'économie réelle²



² Il convient de noter que si ce graphique montre l'année 2022, la base de données sur les réglementations ne s'arrête qu'au 31 avril 2022.

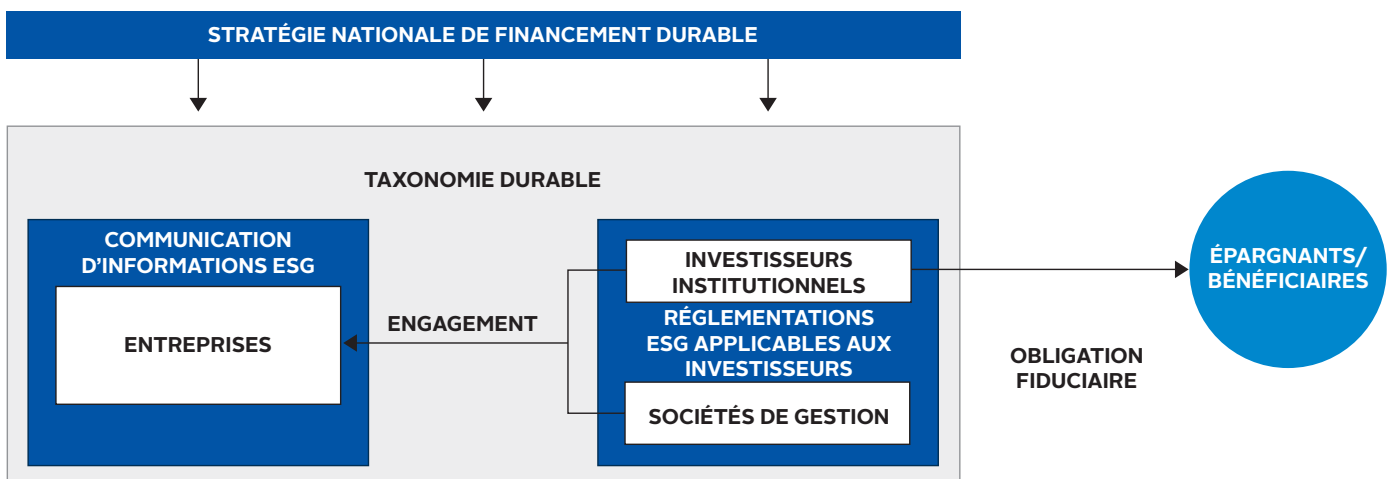
DES RÉFORMES SPORADIQUES À LA CONVERGENCE MONDIALE DES RÉGLEMENTATIONS FINANCIÈRES

La base de données des PRI sur les réglementations montre que les réformes politiques dans le monde entier cherchent à répondre à des préoccupations similaires tout au long de la chaîne de valeur de l'investissement (voir le Schéma 4). Elles visent à clarifier les devoirs des investisseurs, à leur fournir des données et des informations comparables et normalisées sur les principaux enjeux ESG, à exiger des investisseurs qu'ils indiquent comment ils tiennent compte de ces informations dans leurs décisions d'investissement et comment ils agissent pour améliorer les performances des entreprises détenues, etc. Elles sont résumées dans la série d'outils politiques élaborée par les PRI et la Banque mondiale.³

Parmi les principales réformes de la politique financière figurent :

1. les obligations d'information des entreprises en matière d'ESG, y compris l'alignement sur les recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat et l'élaboration de normes mondiales, telles que celles de l'International Sustainability Standards Board (Conseil international des normes de développement durable) ;
2. les cadres et réglementations en matière d'engagement, qui couvrent le dialogue avec les entreprises et d'autres questions, ainsi que le vote par procuration ;
3. l'obligation formelle pour les investisseurs de prendre en compte les facteurs liés à l'ESG dans leurs décisions d'investissement, de fournir des informations sur le développement durable et de rendre compte de leurs politiques de prise en compte des critères ESG et de leurs objectifs de performance ;
4. des taxonomies d'activités économiques durables, définissant des critères communs pour classer les projets ou les investissements comme verts ou durables ; et
5. des stratégies nationales/régionales de financement durable qui encouragent et permettent la transition vers une économie bas carbone et la réalisation des ODD.

Schéma 4 : Éléments prioritaires de la politique et de la réglementation en matière d'investissement durable



³ Les PRI travaillent avec l'équipe de la Banque mondiale chargée de la stabilité et de l'intégrité financières pour aider les pouvoirs publics et les organismes de réglementation à mettre en œuvre des réformes visant à instaurer un système financier durable. Le premier résultat de ce travail est la série d'outils pour une politique et une réglementation de l'investissement durable, qui donne un aperçu global de cinq politiques fondamentales d'investissement durable, en expliquant pourquoi chacune est importante, en exposant leurs principales caractéristiques et en présentant quelques exemples de ces politiques en action (pour plus d'informations, voir www.unpri.org/policy/policy-and-regulation-toolkit).

LA FINANCE DURABLE N'EST PAS FACULTATIVE : L'ACCENT MIS SUR LES EXIGENCES OBLIGATOIRES

La majorité des politiques de finance durable sont obligatoires plutôt que facultatives, afin de résoudre le problème du parasitisme et de créer des conditions équitables pour tous les acteurs du secteur financier en termes, par exemple, d'exigences et de devoirs en matière d'information. Près de quatre cinquièmes (78 %) des polices achevées ou entamées en 2021 étaient obligatoires, contre 45 % en 2010. Le soutien à bon nombre de ces réformes stimule indéniablement l'action collective ; de nombreux obstacles historiques à l'action collective (par exemple, la crainte d'agir de concert) sont supprimés, et de nouvelles pratiques de marché (par exemple, la participation à des initiatives de collaboration, le dialogue collectif avec les entreprises) sont mises en place.

DE LA GESTION DES RISQUES ESG AUX ENJEUX DE DURABILITÉ

Au cours des deux dernières décennies, il est de plus en plus admis que les investisseurs doivent prendre en compte les critères ESG dans leur analyse et leur prise de décisions afin d'atteindre leurs objectifs financiers et de s'acquitter de leurs obligations fiduciaires. Le [Rapport Freshfields](#) de 2005 et sa suite, [L'obligation fiduciaire au 21^{ème} siècle](#), ont contribué à ce changement de comportement des investisseurs.

La capacité des investisseurs à générer des rendements financiers réguliers dépend de la stabilité et de la viabilité des systèmes environnementaux et sociaux sur lesquels repose l'économie. En conséquence, de nombreux investisseurs institutionnels admettent désormais qu'agir au mieux des intérêts financiers de leurs clients et bénéficiaires exige d'eux qu'ils prennent en compte les impacts positifs et négatifs de leurs activités et qu'ils façonnent de manière proactive les résultats de ces activités en matière de durabilité.

C'est dans cette optique que les principaux investisseurs fixent de plus en plus d'objectifs en matière d'impact sur la durabilité pour l'ensemble de leurs portefeuilles. Ces objectifs sont souvent destinés à contribuer à la réalisation d'objectifs mondiaux, tels que ceux de l'Accord de Paris, les ODD et les engagements internationaux en matière de droits humains. Les investisseurs poursuivent ces objectifs en combinant l'allocation d'actifs, une gestion de plus en plus rigoureuse et un engagement direct sur des questions clés de politique publique.

Le [Cadre juridique pour l'impact](#), rédigé par le cabinet d'avocats Freshfields pour les PRI, The Generation Foundation et l'Initiative financière du PNUE, définit les fondements juridiques de ces actions. Dans toutes les juridictions, les investisseurs sont généralement autorisés à, et parfois tenus de prendre en compte les enjeux de durabilité lorsque cela contribue à la réalisation de leurs objectifs financiers. Toutefois, le paysage politique et réglementaire n'offre pas toujours aux investisseurs la clarté, les recommandations ou les outils nécessaires pour les aider à définir les enjeux de durabilité. Par conséquent, de nombreux investisseurs ne prennent pas systématiquement en compte leur capacité et leurs responsabilités à cet égard. Cela appuie les arguments en faveur d'une politique financière et de réformes réglementaires visant à surmonter cette inertie et à faciliter la progression de la gestion des risques ESG vers l'obtention de résultats.

LE RÔLE DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE POUR PILOTER LA TRANSITION ÉCONOMIQUE

La nécessité d'accélérer la transition vers une économie bas carbone a placé les gouvernements devant un défi : comment piloter une transition à l'échelle de l'économie alors qu'une grande partie de la réforme de la politique de financement durable s'est concentrée sur la divulgation d'informations ? La nécessité d'une approche politique pangouvernementale cohérente laisse entrevoir un renouveau de la politique industrielle au 21^{ème} siècle.⁴ Parmi ces politiques figure la stratégie « Fit For 55 » de l'UE, tandis qu'en 2022, le gouvernement français a mis en place une stratégie de « planification » pour piloter la transition écologique. Même au Royaume-Uni, où le parti conservateur au pouvoir est traditionnellement réticent à toute intervention gouvernementale à grande échelle dans l'économie, il a dévoilé en 2020 un « Plan en dix points pour une révolution industrielle verte ».

Si la politique industrielle n'a pas la faveur de certains économistes, la nécessité de réorienter les économies, les flux financiers et le comportement des marchés vers un objectif commun, et de gérer les risques qui y sont liés, exige un nouveau type d'intervention de l'État. La politique industrielle 2.0 doit prendre en compte les principaux risques posés par les changements climatiques et leurs conséquences sur les systèmes économiques et sociaux. Elle combinera probablement des mesures politiques dans les domaines financier, économique et ESG, en utilisant différents outils réglementaires.

Ces mesures politiques ont une incidence directe sur les rendements qui peuvent être obtenus dans les différents secteurs et sur les flux de capitaux qui y sont liés. Les investisseurs ont donc un intérêt direct à s'assurer que ces politiques sont efficaces et qu'elles sont conçues pour atteindre au mieux les multiples objectifs qu'elles poursuivent. Dialoguer avec les pouvoirs publics afin de concevoir et d'élaborer la politique industrielle et des stratégies plus larges de financement durable est une extension logique des devoirs que les investisseurs ont envers leurs clients et bénéficiaires pour gérer les enjeux de durabilité et les incidences qui affectent les rendements financiers.⁵

LA NÉCESSITÉ D'UNE COHÉRENCE ET D'UNE HOMOGENÉITÉ DES POLITIQUES

Nous vivons une époque où les risques d'impacts négatifs sur la durabilité ne cessent de croître, non seulement en raison des changements climatiques, mais aussi de la perte de biodiversité, des atteintes aux droits humains, de la résistance aux antimicrobiens, de la corruption fiscale, etc. Simultanément, comme nous l'avons vu plus haut, le nombre de politiques de finance durable introduites en réponse à ces risques augmente chaque année. Mais la prolifération de ces politiques comporte aussi des risques, notamment celui qu'elles ne soient pas cohérentes entre elles et qu'elles contredisent les normes internationales et la science. La cohérence est également importante pour réduire la charge pesant sur les investisseurs (et les autres acteurs) qui peuvent être tenus de se conformer à une série de politiques différentes dans différentes juridictions. Étant donné que de nombreuses juridictions n'en sont qu'aux premières étapes de leur parcours en matière de finance durable, il est dans l'intérêt des investisseurs de dialoguer avec les pouvoirs publics pour s'assurer que les nouvelles politiques sont efficaces et cohérentes.

4 La politique industrielle est définie ici comme la stratégie économique plus large d'un État visant à encourager la transformation économique.

5 Voir également PRI, l'Initiative financière du PNUE et The Generation Foundation (2019). [Un cadre juridique pour l'impact](#) et PRI, l'Initiative financière du PNUE et The Generation Foundation (2019), [L'obligation fiduciaire au 21^{ème} siècle : Rapport final](#).

LES FONDEMENTS DU DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

COMPRENDRE LE CYCLE DE VIE DES POLITIQUES

La réforme de la politique de financement durable peut entraîner une transformation profonde des cadres politiques et réglementaires existants. La plupart des processus d'élaboration des politiques comporteront généralement des étapes similaires au cours desquelles la contribution des investisseurs peut aider à concevoir des politiques plus efficaces, adaptées aux défis auxquels sont confrontés les investisseurs responsables.

Bien que chaque juridiction dispose d'une structure réglementaire différente régissant les marchés financiers, la tendance actuelle à intégrer la durabilité dans les cadres existants offre de nombreuses possibilités de s'impliquer dans le processus de réforme politique. Sur la plupart des marchés, le cycle de vie du processus de réforme politique est structuré comme indiqué au Schéma 5.

Comme indiqué dans l'Encadré 2, les investisseurs peuvent contribuer à différents types de réformes politiques, allant de celles qui affectent directement leurs obligations (par exemple, les réglementations financières telles que le Règlement de l'UE relatif à la publication d'informations sur la finance durable), aux réglementations qui affectent les sociétés cotées en bourse (telles que la Directive de l'UE relative à la publication d'informations sur le développement durable par les entreprises) en passant par les politiques plus larges de l'économie réelle et les stratégies gouvernementales (telles que les stratégies de l'UE « Fit for 55 » et « RePowerEU »).

Schéma 5 : Le cycle de vie des politiques



L'Encadré 4 donne un exemple d'élaboration d'une politique, depuis sa création jusqu'à son évaluation et sa révision, en utilisant la taxonomie de l'UE. Le Schéma 6 illustre les différentes étapes et présente les possibilités de dialogue avec les pouvoirs publics de l'initiative des investisseurs.

ENCADRÉ 4 : LA TAXONOMIE DE L'UE, UN EXEMPLE DE CYCLE POLITIQUE

1. Création

À la suite de l'Accord de Paris en 2015, les pouvoirs publics de l'UE ont commencé à explorer de manière holistique la façon dont les politiques pourraient encourager les flux financiers vers des activités économiques durables. En 2016, le G20, sous la présidence chinoise, a mis en place un groupe d'étude sur la finance verte qui a souligné que le manque de clarté des définitions du terme « durable » était l'un des principaux obstacles à la finance durable.

2. Conception et consultation

En 2016, la Commission européenne a nommé un groupe d'experts en finance durable, le [Groupe d'experts de haut niveau sur la finance durable](#) (HLEG), chargé de rédiger un rapport « recommandant un programme complet de réformes du cadre de la politique financière de l'UE, y compris une hiérarchisation et un échelonnement clairs ». Les membres étaient des professionnels de l'investissement durable et des organisations, y compris les PRI.

Le [rapport final du HLEG](#) a été publié en janvier 2018. Sa première recommandation clé était d'« établir et maintenir une taxonomie commune de la durabilité au niveau de l'UE ». L'on peut dire que la décision de la Commission de nommer ce groupe a été un facteur déterminant dans la définition de l'ambition et de la qualité des politiques de financement durable qui ont suivi.

En 2018, la Commission européenne a publié son [Plan d'action pour une croissance financière durable](#), fondé sur le rapport du HLEG. Il fixe trois objectifs principaux : i) réorienter les flux de capitaux vers l'investissement durable, ii) gérer les risques financiers découlant des enjeux ESG, et iii) favoriser la transparence et le long-termisme sur les marchés financiers et économiques.

3. Finalisation

Une [proposition législative](#) pour « instaurer un cadre visant à faciliter l'investissement durable » a été présentée peu après, et un accord politique a été conclu à la fin de l'année 2019. Ce cadre établit que, pour être considérées comme durables, les activités doivent : i) grandement contribuer à un objectif environnemental, ii) ne pas nuire de manière considérable à d'autres objectifs, et iii) respecter des garanties sociales minimales. Le texte final stipule que les critères techniques de sélection pour les différentes activités économiques seront définis dans des actes délégués.

4. Mise en œuvre

La Commission a ensuite créé de nouveaux groupes d'experts – le Groupe d'experts techniques, qui est ensuite devenu la [Plateforme sur la finance durable](#) – pour qu'ils donnent des conseils sur l'élaboration des critères. La composition de ces groupes a été volontairement élargie par rapport à celle du HLEG afin de tenir compte de la portée et de l'impact plus larges de la réglementation – et comprenait des investisseurs, des banques, des entreprises, des universitaires et des ONG. Ce groupe a joué un rôle important en veillant à ce que les critères soient étayés par des preuves scientifiques et en faisant contrepoids aux intérêts des différents États membres qui souhaitent classer certaines technologies et activités comme durables. Deux actes délégués relatifs à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci ont été adoptés en 2021 et 2022, et l'adoption d'un autre acte délégué couvrant les objectifs environnementaux restants est prévue d'ici 2023.

Des consultations publiques régulières ont été organisées tout au long du processus par la Commission et les groupes d'experts afin de recueillir les réactions des investisseurs et des autres acteurs du marché.

5. Suivi, évaluation et révision

La plateforme a également reçu un mandat pour travailler sur plusieurs questions liées à la mise en œuvre et à l'élaboration de la taxonomie, telles que :

- la facilité d'utilisation de la taxonomie et les questions liées à la disponibilité des données ;
- l'éventuelle extension de la taxonomie pour couvrir d'autres niveaux de performance environnementale (performance intermédiaire et atteinte significative aux objectifs environnementaux) ;
- l'éventuelle élaboration d'une taxonomie sociale ; et
- le suivi des tendances en matière de flux de capitaux vers l'investissement durable.

La Commission européenne et les autorités de contrôle européennes travaillent en étroite collaboration avec la plateforme pour encourager efficacement le marché à appliquer la taxonomie. En vertu de l'Article 26 du Règlement sur la taxonomie, la Commission européenne doit publier un rapport sur l'application du règlement tous les trois ans à partir de 2022.

Schéma 6 : L'action des pouvoirs publics et le rôle des investisseurs dans l'élaboration des politiques

Phase d'élaboration des politiques	Action des pouvoirs publics	Rôle des investisseurs
1. Création	<p>Définir une stratégie et/ou fixer des objectifs pour élaborer et/ou mettre à jour une politique ou un règlement donné(e). À ce stade, des décisions sont prises sur les questions qui pourraient être couvertes et sur la manière de procéder. Ce processus implique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ des discussions sur la question ; ■ les informations nécessaires ; ■ le type d'intervention ; ■ les principaux acteurs à consulter ; ■ les options politiques qui peuvent être disponibles ; et ■ les conséquences politiques de l'action (ou de l'absence d'action). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lancer ou soutenir une réforme politique pour combler une lacune donnée, une défaillance du marché ou un nouveau problème, ou pour s'adapter à des circonstances changeantes.
2. Conception	<p>Effectuer des analyses et élaborer des propositions. Ce processus consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ examiner les données disponibles ; ■ discuter des propositions avec les principales parties prenantes ; ■ procéder à une première analyse de la question ; ■ analyser les possibilités d'action ; ■ analyser le bien-fondé des alternatives ; ■ évaluer l'efficacité probable des options disponibles (y compris l'option consistant à ne rien faire) ; ■ analyser les coûts et les avantages financiers d'une action ; ■ évaluer les éventuels effets secondaires de l'action ; ■ analyser la manière dont la politique proposée s'inscrirait dans le cadre politique actuel ; et ■ déterminer des critères d'évaluation. 	<p>À ce stade, le dialogue avec les pouvoirs publics est essentiel. L'orientation d'une politique donnée est déjà fixée, mais le type d'intervention peut encore être façonné et adapté pour parvenir à la solution la plus efficace. Les investisseurs pourraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ fournir des informations ; ■ formuler des demandes et des recommandations dans le cadre d'un dialogue direct (par le biais de lettres adressées au décideur politique) ; ■ participer à des groupes de travail ; et ■ apporter une expertise technique et présenter des preuves.
3. Consultation	<p>Mener des consultations avec les principales parties prenantes afin de recueillir des informations et des commentaires avant de finaliser une politique. Lors d'une telle consultation, les pouvoirs publics exposent publiquement la raison d'être de l'intervention, les objectifs de la politique, les options de mise en œuvre – y compris, comme cela se produit souvent, l'option principale qu'ils proposent – et leur analyse (qui peut comprendre des évaluations d'impact, des analyses coûts-avantages, le retour d'information des parties prenantes, etc.).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Répondre à la consultation. ■ Signer des lettres de soutien à une réponse collective ou d'autres déclarations exposant leur point de vue. ■ Exprimer publiquement des points de vue en faveur de la politique proposée et/ou pour l'améliorer.
4. Finalisation	<p>Intégrer les commentaires des parties prenantes, finaliser le projet de règle, obtenir l'approbation de la règle (par exemple, si l'approbation parlementaire est nécessaire), publier la politique et confirmer la date de début/de mise en œuvre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dialoguer avec les pouvoirs publics pour qu'ils évaluent le retour d'information. ■ Rester informés du résultat final. ■ Soutenir publiquement les résultats et/ou demander des améliorations.

Phase d'élaboration des politiques	Action des pouvoirs publics	Rôle des investisseurs
5. Mise en œuvre	Mettre en œuvre et appliquer la nouvelle politique, règle ou loi.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Demander des recommandations supplémentaires si la mise en œuvre manque de clarté.
6. Suivi et application	Recueillir des données et des informations sur la mise en œuvre et l'impact de la politique. La politique doit être appliquée et les règles respectées par les parties prenantes (notamment pour éviter l'« écoblanchiment »).	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fournir des preuves des incidences et conséquences de la politique. ■ Citer des exemples de bonnes pratiques.
7. Évaluation	Examiner l'efficacité, la fiabilité, les coûts, les conséquences prévues et imprévues, ainsi que d'autres caractéristiques pertinentes de la mesure politique en question.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indiquer si la mesure politique reste pertinente au regard de son objectif initial et comment elle pourrait être renforcée.
8. Révision	Décider, d'après les étapes 5 et 6, si la politique doit être révisée, mise à jour ou abandonnée. En fonction de la décision prise, il peut s'agir d'un nouveau processus de création, de conception, de consultation et de finalisation.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Soumettre des commentaires/proposer des options d'amélioration ou d'ajustement de la politique.

RECOMMANDATIONS PRATIQUES CONCERNANT LE DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

Nous recommandons ce qui suit aux investisseurs désireux de dialoguer avec les pouvoirs politiques :

1. Comprendre la spécificité du dialogue avec les pouvoirs publics
2. Identifier les possibilités d'implication, directement ou par le biais d'initiatives telles que les PRI
3. Collaborer avec d'autres investisseurs, échanger des points de vue et soutenir des objectifs communs
4. Mettre en place une stratégie et mobiliser des ressources pour s'impliquer efficacement
5. Mettre en place des processus internes pour garantir la conformité et la responsabilité
6. Construire des relations à long terme

De nombreux signataires des PRI ont acquis une grande expérience en matière de dialogue avec les pouvoirs publics au cours des dernières années. Les pages suivantes proposent un certain nombre de recommandations qui pourraient être prises en compte par les investisseurs qui commencent à s'impliquer dans l'élaboration de politiques.

EN QUOI LE DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS DIFFÈRE DU DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES

Le dialogue avec les pouvoirs publics de l'initiative des investisseurs diffère du dialogue avec les entreprises sur quatre points importants.

- **Le dialogue avec les pouvoirs publics implique des délais plus longs que le dialogue avec les entreprises ou les émetteurs.** Il est nécessaire d'obtenir l'adhésion à l'intervention politique, l'appétence politique et la « marge de manœuvre » pour s'y impliquer, et la capacité des pouvoirs publics à passer par le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques. Par exemple, la Securities and Exchange Commission des États-Unis a adopté des recommandations exigeant des entreprises qu'elles rendent compte des risques liés aux changements climatiques, sept ans après que Ceres a demandé pour la première fois que de telles informations soient communiquées.
- **Les investisseurs ne sont souvent pas les parties prenantes les plus importantes.** Dans le cadre du dialogue avec les entreprises, la relation entre les entreprises et les investisseurs qui les détiennent est clairement définie. En revanche, le processus politique implique de multiples parties prenantes, telles que les entreprises, les organisations non gouvernementales, les syndicats et les consommateurs, dont les intérêts sont souvent divergents. L'une des conséquences est que les investisseurs n'ont pas toujours la possibilité de s'impliquer dans les phases de création ou de conception des politiques.

- **Les pouvoirs publics doivent tenir compte d'une série de facteurs dans leurs décisions.** Pour les pouvoirs publics, les conséquences pour les investisseurs ne sont qu'un élément des nombreux facteurs à prendre en compte et ne sont pas nécessairement les plus importantes. Souvent, les intérêts des investisseurs et des entreprises sont regroupés sous l'appellation « secteur privé », même si ces intérêts peuvent être très différents. Les pouvoirs publics doivent prendre en compte un large éventail de facteurs lors de la conception et de la mise en œuvre des politiques, notamment l'efficacité globale, l'efficacité économique, les incidences régionales/distributives, les conséquences sur l'emploi et sur la compétitivité, les avantages en matière d'apprentissage et d'innovation et l'acceptabilité par le public, ainsi que l'alignement sur des priorités sociales, environnementales et économiques plus larges.
- **Les politiques publiques impliquent la mise en œuvre et l'application de dispositions réglementaires, qui prévoient à la fois des droits et des obligations pour les différentes parties prenantes.** Contrairement au dialogue avec les entreprises, l'espace de dialogue est limité une fois que les règles sont appliquées.

En s'impliquant dans le processus d'élaboration des politiques, les investisseurs pourraient :

- **signer les déclarations publiques ou les lettres des groupes d'investisseurs**, tels que les PRI, sur les politiques publiques liées à la durabilité ;
- **contribuer aux travaux des PRI et d'autres groupes d'investisseurs** ou organismes sectoriels, afin d'élaborer des réponses aux consultations sur les politiques publiques liées à la durabilité ;
- **répondre aux consultations**, à titre individuel, dans le cadre du travail politique des PRI ou en collaboration avec d'autres investisseurs ;
- **dialoguer directement avec les pouvoirs publics** afin de fournir des informations techniques pertinentes pour la politique en cours d'élaboration ;
- **remettre en question la gestion des entreprises détenues** lorsque les positions adoptées par les entreprises sur les questions de politique publique et celles adoptées par leurs associations professionnelles vont à l'encontre des intérêts à long terme des investisseurs ; ou
- **rejoindre des groupes de travail composés d'investisseurs**, des coalitions et des initiatives œuvrant sur différents sujets politiques.

COLLABORATION AVEC D'AUTRES INVESTISSEURS

Certains investisseurs mènent des actions de politique publique en collaboration avec d'autres investisseurs. Il peut s'agir de réseaux nationaux et internationaux formels et bien établis, ou de petits groupes informels d'investisseurs partageant les mêmes idées, qui se réunissent pour discuter d'un sujet précis pendant une période donnée. Au sein de la communauté des investisseurs, il existe un certain nombre d'initiatives de collaboration bien organisées visant à promouvoir les pratiques d'investissement à long terme. Nombre d'entre elles sont explicitement axées sur le dialogue avec les pouvoirs publics. Les actions d'engagement collaboratif peuvent conférer des avantages significatifs par rapport à l'action isolée, notamment :

- **la mise en commun des ressources** : la collaboration permet d'éviter la duplication des efforts, de partager les tâches et les responsabilités et d'offrir aux investisseurs de plus petite taille et disposant de ressources limitées la possibilité d'apporter leur soutien au processus de collaboration et de faire entendre leur voix dans les processus de dialogue avec les pouvoirs publics ;
- **une seule voix** : une position collective renforce le pouvoir et la légitimité, en montrant aux pouvoirs publics que les points de vue exprimés sont partagés par un groupe plus large, ce qui maximise l'efficacité de l'implication externe, et peut permettre aux investisseurs d'agir comme un contrepoids fort aux points de vue contraires exprimés par d'autres groupes de pression ;
- **une structure organisationnelle stratégique** : étant donné que le processus d'élaboration des politiques peut prendre de nombreuses années, les groupes de collaboration peuvent contribuer à la cohérence et à la longévité ; et
- **l'approfondissement des connaissances et des compétences** : il s'agit à la fois de la substance du problème en question et du processus politique en général.

Toutefois, l'un des risques auxquels sont confrontées les initiatives de collaboration est que la nécessité de parvenir à un accord entre les participants signifie que les positions adoptées deviennent moins ambitieuses ou moins exigeantes que celles qui auraient été adoptées par des organisations dialoguant seules avec des pouvoirs publics.

S'IMPLIQUER EFFICACEMENT

Pour garantir l'efficacité du dialogue avec les pouvoirs publics, les investisseurs et les collaborations d'investisseurs doivent :

- **avoir une justification claire de l'action** : le problème en question doit être important et il doit y avoir une probabilité raisonnable que l'action politique soit efficace ;
- **fournir une explication détaillée de l'impact sur les bénéficiaires** que les investisseurs représentent ;
- **s'impliquer tôt** : aux premiers stades du processus politique, les pouvoirs publics cherchent souvent à obtenir des conseils et des suggestions de la part de différentes parties prenantes. Le fait de soulever des questions au début du mandat d'une nouvelle administration ou d'un chef d'État peut contribuer à définir l'ordre du jour ou des thèmes spécifiques pour le reste du mandat et peut s'avérer plus judicieux que d'attendre que d'autres priorités aient pris le dessus ;
- **comprendre les calendriers des pouvoirs publics et s'y conformer** : le processus d'élaboration des politiques a tendance à se dérouler par à-coups. Les périodes de réformes intenses, souvent observées pendant une crise, peuvent être suivies d'années de calme. La possibilité du changement disparaît rapidement, et lorsque des politiques données sont en cours d'élaboration, il est important de s'impliquer très tôt pour comprendre les principales étapes à venir et identifier les points d'influence clés ;
- **reconnaître que les pouvoirs publics doivent parvenir à un équilibre entre les besoins et les intérêts des différentes parties prenantes** : cela peut signifier que les options privilégiées par les investisseurs ne sont pas considérées comme acceptables ou légitimes par d'autres parties prenantes. Il est particulièrement important à cet égard de reconnaître que l'efficacité économique n'est qu'un des facteurs pris en compte par les pouvoirs publics ;
- **formuler les avantages en des termes qui intéressent le décideur politique** en question : par exemple, les pouvoirs publics auront tendance à favoriser les initiatives qui répondent à des objectifs multiples dans le cadre de stratégies gouvernementales plus larges (par exemple, la création d'emplois, la croissance, etc.) ;
- **être cohérents dans leurs messages** et être prêts à maintenir leur attention sur la question pendant toute la durée du processus d'élaboration de la politique, qui peut souvent s'étaler sur plusieurs années ou cycles parlementaires.

LE DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS EN ACTION

COMMENT LES SIGNATAIRES DES PRI MÈNENT LE DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

En adhérant aux Principes, les signataires s'engagent à rendre compte chaque année de leurs activités d'investissement responsable par le biais du [Cadre de reporting et d'évaluation des PRI](#). Ceci [aide les signataires](#) à résumer et à suivre leurs activités d'investissement responsable, et à fournir un retour d'information pour permettre une amélioration continue. Notre dernier cycle de reporting, réalisé en 2021, comprenait des questions sur le dialogue avec les pouvoirs publics.⁶ Les résultats sont résumés ci-dessous.

DE NOMBREUX SIGNATAIRES DES PRI DIALOGUENT DÉJÀ AVEC LES POUVOIRS PUBLICS.

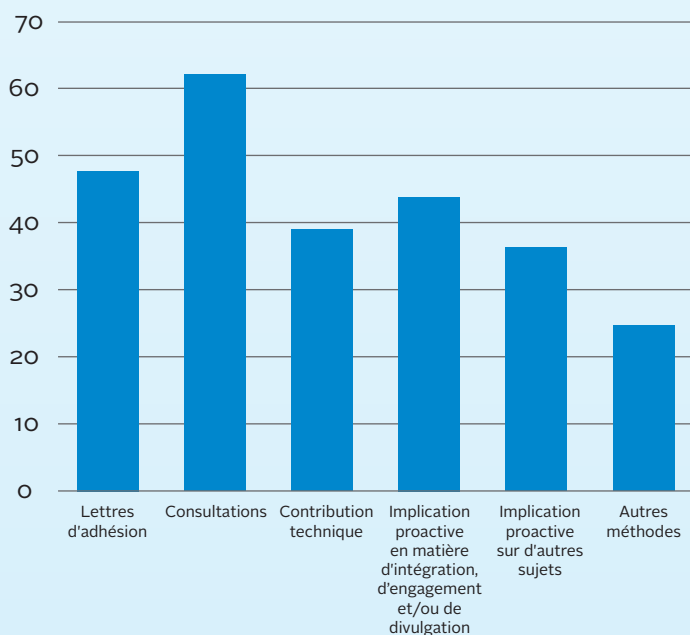
Sur les 1 927 signataires qui ont pu répondre en 2021,

42 % ont dialogué directement auprès des

pouvoirs publics et **65 %** ont déclaré avoir apporté un soutien financier, être membres ou être affiliés à des organisations tierces, y compris des associations professionnelles et des organisations à but non lucratif, qui dialoguent avec les pouvoirs publics.

En général, les investisseurs institutionnels s'impliquent davantage que les sociétés de gestion et l'implication directe et indirecte des uns et des autres augmente avec l'accroissement des actifs sous gestion, probablement en raison des ressources plus importantes dont disposent les sociétés de gestion de plus grande taille.

Les signataires des PRI utilisent différentes méthodes pour s'impliquer



NÉANMOINS, IL RESTE DES PROGRÈS À FAIRE

1 signataire sur 4 ne mène aucune forme de dialogue avec les pouvoirs publics. Les signataires dont le montant des actifs sous gestion est moins élevé ont besoin d'aide pour commencer à mener des actions politiques, en particulier le dialogue direct avec les pouvoirs publics.

MAIS DAVANTAGE D'EFFORTS POURRAIENT ÊTRE FAITS POUR GARANTIR L'ALIGNEMENT ENTRE L'IMPLICATION ET LES SIX PRINCIPES

Presque

1 signataire sur 2 parmi les 1 446 qui ont répondu à la question concernée a déclaré qu'il n'avait mis en place aucune politique pour garantir l'alignement. Les investisseurs institutionnels obtiennent des résultats légèrement supérieurs à ceux des sociétés de gestion : 61 % des investisseurs institutionnels disposent d'une politique de dialogue avec les pouvoirs publics alignée sur leur position en matière de finance durable et leur engagement envers les six Principes, alors que seules 55 % des sociétés de gestion le font.

LES SIGNATAIRES DIALOGUANT INDIRECTEMENT AVEC LES POUVOIRS PUBLICS POURRAIENT ÉGALEMENT ÊTRE PLUS TRANSPARENTS QUANT À LEURS ACTIVITÉS

Parmi les signataires qui ont déclaré avoir dialogué directement

avec les pouvoirs publics, **73 %** ont rendu publiques ces activités. Parmi ceux qui ont fait appel à des pouvoirs

publics par l'intermédiaire d'un tiers, **53 %** ont déclaré avoir divulgué publiquement ce dialogue. Enfin, parmi ceux qui dialoguent directement et/ou indirectement avec les

pouvoirs publics, **24 %** n'ont pas du tout divulgué publiquement leur dialogue.

⁶ En raison d'une erreur d'outil dans le cadre de reporting pour le cycle de reporting 2021, seul un sous-ensemble de signataires a pu voir les questions référencées dans cet article (1 927 pour les deux encadrés et le graphique du haut et 1 446 pour les deux encadrés de droite).

LE DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS DE L'INITIATIVE DES INVESTISSEURS

Le dialogue avec les pouvoirs publics est un complément essentiel au dialogue entre les investisseurs et les entités détenues. Il est souvent impossible d'atteindre les objectifs des investisseurs en matière de durabilité par le seul dialogue avec les entreprises détenues ; les entreprises qui prennent des mesures pour résoudre un problème lié à la durabilité peuvent être désavantagées par rapport à leurs homologues qui sont en mesure de transmettre les coûts de leurs pratiques non durables à d'autres entités.⁷ De nombreuses initiatives d'engagement collaboratif reconnaissent ces limites. Les initiatives CA100+ et Advance (voir encadré) en sont des exemples.

ENCADRÉ 5 : EXEMPLES D'INITIATIVES DE COLLABORATION EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT

L'INITIATIVE CA100+ ET LE DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS EN MATIÈRE DE CLIMAT

Climate Action 100+ (CA100+) est une initiative menée par des investisseurs qui vise à encourager les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre à prendre les mesures nécessaires pour lutter contre les changements climatiques. Toutefois, ses objectifs ne peuvent être atteints que s'ils sont complétés par une action forte des pouvoirs publics.

Par exemple, il faut que les pouvoirs publics établissent des voies ou des feuilles de route claires pour lever les obstacles systémiques à la décarbonation dans les différents secteurs industriels. Il faut également que la réglementation financière soit claire pour que les investisseurs soient en mesure d'exercer suffisamment leurs droits en matière d'engagement.

Le dialogue avec les pouvoirs publics est également essentiel en tant qu'outil d'engagement alternatif et nécessaire pour les entreprises publiques, dont l'impact sur le climat est plus important que celui des entreprises cotées en bourse. Seules 15 % des entreprises figurant sur la liste axée sur l'initiative CA100+ sont des entreprises publiques, mais leur impact proportionnel sur le climat est bien plus important. Selon l'Agence internationale de l'énergie, les compagnies pétrolières nationales représentent plus de 50 % de la production mondiale de pétrole (et un pourcentage encore plus élevé des réserves).⁸

Compte tenu de l'intégration des entreprises publiques dans certaines économies nationales et de leur influence sur la politique et l'emploi, un dialogue avec les pouvoirs publics est nécessaire pour garantir une transition juste et pour s'assurer de l'adhésion à une ambition climatique accrue.

ADVANCE ET L'IMPLICATION EN FAVEUR DES RÉSULTATS EN MATIÈRE DE POLITIQUE SOCIALE

Advance est une nouvelle initiative d'engagement des investisseurs, lancée par les PRI en août 2022. Grâce à cette initiative, les investisseurs exerceront leur influence collective sur les entreprises et les autres décideurs pour prendre des mesures en matière de droits humains et de questions sociales.

Le dialogue des investisseurs avec les entreprises et les pouvoirs publics est nécessaire pour poursuivre les objectifs de cette initiative. Les solutions clés aux problèmes des droits humains nécessitent non seulement un dialogue efficace entre les investisseurs et les entreprises, mais aussi des solutions réglementaires mondiales. La politique peut contribuer à soutenir les objectifs mondiaux en matière de droits humains, à la fois directement – par exemple avec des salaires minimums et une réglementation garantissant la liberté d'association – mais aussi indirectement, en permettant une meilleure gouvernance, par exemple par une législation obligatoire sur la diligence raisonnable, la protection des voix des communautés indigènes, la protection des droits de vote des communautés minoritaires et l'élimination de la corruption et d'autres formes d'emprise politique.

Un engagement politique des entreprises qui n'est pas entrepris de manière responsable⁹ (y compris les activités indirectes) compromet souvent les efforts déployés pour assurer le respect des droits humains à l'échelle mondiale. Les investisseurs universels à long terme ont intérêt à ce que l'engagement politique des entreprises de leur portefeuille soit aligné sur leurs intérêts en matière de réglementation protégeant les droits humains.

7 Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (2022). *The Future of Investor Engagement: A Call for Systematic Stewardship to Address Systemic Climate Risk*. (« L'avenir de l'implication des investisseurs : appel à un engagement collaboratif pour remédier au risque climatique systémique »). <https://www.unepfi.org/industries/investment/the-future-of-investor-engagement-a-call-for-systematic-stewardship-to-address-systemic-climate-risk/>

8 Voir AIE (2022). « Part des réserves de pétrole, de la production de pétrole et des investissements pétroliers en amont par type d'entreprise, 2018 ». <https://www.iea.org/data-and-statistics/charts/share-of-oil-reserves-oil-production-and-oil-upstream-investment-by-company-type-2018>

9 Voir le travail des PRI sur l'engagement politique responsable : <https://www.unpri.org/sustainability-issues/environmental-social-and-governance-issues/governance-issues/responsible-political-engagement>

LES INVESTISSEURS S'ENGAGENT EN FAVEUR D'UNE RÉFORME POLITIQUE

« Au cours des dernières années, l'attention portée par les pouvoirs publics en matière de finance aux enjeux de durabilité s'est considérablement renforcée. Les investisseurs institutionnels ont accompagné et, sur certains marchés, mené ce changement, en dialoguant activement avec ces pouvoirs publics sur les enjeux de durabilité. Chez Cardano, nous considérons le dialogue avec les pouvoirs publics comme une forme d'influence de niveau 1, au même titre que les actions d'engagement collaboratif, le « co-filing » et l'investissement à impact et, à ce titre, comme une extension naturelle de nos engagements en matière de durabilité. L'amélioration de la durabilité du marché dans son ensemble, par le biais d'une réforme bien conçue de la politique d'investissement durable, est indispensable et apporterait des avantages évidents à nos clients, à l'économie et à la société. »

Cardano s'engage à la fois dans le secteur financier et dans la politique de l'économie réelle lorsque cela est pertinent pour nos engagements en matière de durabilité. Récemment, Cardano s'est attachée à satisfaire aux exigences britanniques en matière d'information sur le développement durable, en répondant au premier document de consultation de la Financial Conduct Authority (FCA), en contribuant à des groupes de travail et en dialoguant directement avec la FCA. Nous pensons que le deuxième document de consultation de la FCA fait correctement suite à nos commentaires, qu'il s'attaquera à l'écoblanchiment et qu'il améliorera la durabilité des marchés britanniques. »

Cardano

« Les gestionnaires responsables comprennent comment l'évolution du paysage politique et réglementaire peut les aider à atteindre leurs objectifs et sont de plus en plus disposés à s'exprimer et à s'engager sur les questions politiques. Les investisseurs d'Aotearoa Nouvelle-Zélande ont activement plaidé en faveur des informations fournies par la TCFD, ce qui a permis à la Nouvelle-Zélande de devenir le premier pays à rendre obligatoires certaines informations liées au climat pour les sociétés cotées en bourse et les grandes entités (réglementées par la loi sur la conduite des marchés financiers). Cela permet de respecter les engagements de la Nouvelle-Zélande dans le cadre de l'Accord de Paris et d'aider les investisseurs à fixer le prix et à valoriser les entreprises, ainsi qu'à réaligner les portefeuilles pour contribuer à un monde à plus faibles émissions de carbone. »

Responsible Investment Association Australasia (Association d'Australasie pour l'investissement responsable)

« Pour se tenir informée des questions politiques, Octagon Credit Investors LLC est membre du Groupe de référence sur les politiques mondiales des PRI, est abonnée à la Policy Newsletter des PRI et fait partie de la plateforme de collaboration des PRI dans le but de fournir un retour d'information sur les questions politiques du secteur et de participer à d'autres initiatives de dialogue telles que les lettres d'adhésion, dans la mesure où cela est pertinent pour les activités d'Octagon et dans le meilleur intérêt de ses clients. L'approche d'Octagon en matière de dialogue avec les pouvoirs publics passe principalement par un dialogue indirect en tant que membre d'organisations tierces, telles que la Loan Syndication and Trading Association et les PRI, qui dialoguent directement avec les pouvoirs publics. »

Octagon Credit Investors LLC

« Neuberger Berman a rencontré le ministère polonais du Climat et de l'Environnement afin de discuter des plans adoptés par le gouvernement pour lutter contre les changements climatiques, y compris la réduction de la part du charbon dans le mix énergétique. Nous avons mis l'accent sur notre politique en matière de charbon thermique pour les entreprises et sur le fait qu'une politique souveraine en matière de charbon devrait mettre peu de temps à naître. Bien que les plans à long terme de la Pologne soient ambitieux, une réduction supplémentaire de sa dépendance au charbon dans un délai plus court serait bénéfique pour ne pas perdre l'accès au financement climatique. Le fait que le ministère communique avec les investisseurs de manière proactive est positif selon nous, alors que la Pologne fait l'objet d'un examen plus approfondi en raison de sa dépendance à l'égard du charbon. Nous détenons des obligations en monnaie locale de la Pologne et restons désireux de continuer à impliquer davantage le gouvernement sur la dépendance au charbon et sur d'autres questions climatiques. »

Neuberger Berman

« La durabilité se trouve au cœur de tout ce que nous faisons, avec l'ambition d'être la première société de gestion responsable au monde. L'une de nos principales priorités est de jouer notre rôle dans la transition vers un monde plus durable, qui est un effort collectif impliquant le secteur financier, les entreprises mais aussi les pouvoirs publics.

Dans cette perspective, nous jouons un rôle actif et nous dialoguons avec les pouvoirs publics aux niveaux mondial et régional sur le thème de l'investissement responsable afin d'apporter notre contribution à ce débat de plus en plus essentiel – dans la sphère financière et au-delà, avec l'ensemble de nos parties prenantes. Nous voulons nous assurer que l'ensemble de la chaîne de valeur liée à l'investissement responsable contribue à la réalisation des objectifs d'intérêt général et de politique publique en ce qui concerne la transition vers un monde plus durable aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris, tout en optimisant les besoins et les demandes de nos investisseurs finaux. »

AXA Investment Managers

« Il a été essentiel de dialoguer avec les législateurs, les organismes de réglementation et nos homologues afin de discuter d'un cadre pour un marché du carbone au Brésil et des véhicules adéquats pour faciliter son financement. Nous avons dirigé un groupe de discussion composé de signataires des PRI qui ont soumis des avis techniques à la Commission brésilienne des valeurs mobilières et des changes, et nous avons encouragé des débats et des panels sur la législation et la réglementation en matière de crédit carbone en collaboration avec des parties prenantes associées à l'agro-industrie et à des associations sectorielles. Aujourd'hui, toutes nos parties prenantes ont une meilleure compréhension des marchés du carbone grâce à nos efforts de partage d'expériences et de connaissances. »

AGBI Real Assets

« Les règles qui régissent les marchés d'investissement et la conduite des entreprises individuelles ne sont pas toujours dans le meilleur intérêt des investisseurs institutionnels fiduciaires à long terme et de leurs bénéficiaires. Les investisseurs institutionnels ont la possibilité et la responsabilité de dialoguer avec les pouvoirs publics pour mieux aligner le fonctionnement du système financier sur les intérêts des bénéficiaires. »

Australian Council of Superannuation Investors (Conseil australien des investisseurs dans les fonds de pension)

« Afin de promouvoir le financement de la transition vers la neutralité carbone en Asie, nous devons, en tant qu'investisseurs responsables, prendre en compte les spécificités régionales et renforcer notre dialogue avec les pouvoirs publics de manière plus générale. »

Nippon Life Insurance

« L'actionnariat actif et l'engagement par les investisseurs se trouvent au cœur des politiques de JFSA visant à redynamiser les marchés de capitaux, à renforcer la compétitivité des secteurs et à aligner les activités des entreprises sur des objectifs à long terme et durables. Ce faisant, les investisseurs doivent dialoguer avec les pouvoirs publics afin que les visions d'un avenir durable soient correctement prises en compte dans le cadre politique et que les entreprises soient incitées à traiter les questions de durabilité. Nous espérons vraiment que ce rapport guidera les investisseurs à cette fin. »

Japan Financial Services Agency (Agence japonaise des services financiers)

« Le Code d'engagement britannique attend des investisseurs qu'ils dialoguent avec les organismes de réglementation, les pouvoirs publics et les autres parties prenantes afin d'améliorer le fonctionnement des marchés financiers et de s'attaquer aux risques systémiques. Le manuel des PRI est un guide utile pour aider les investisseurs à concentrer leurs efforts et à avoir le plus d'impact possible. »

Financial Reporting Council du Royaume-Uni

PRIORITÉS DES PRI POUR LA RÉFORME DES POLITIQUES

DOMAINES PRIORITAIRES EN 2022/2023 POUR LE DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

La **stratégie triennale** actuelle des PRI comprend trois objectifs relatifs à la réforme des politiques :

1. Dialoguer avec les pouvoirs publics sur le climat et d'autres questions prioritaires telles que les questions sociales, les droits humains et la gouvernance
2. Contribuer à la mise en œuvre de la prise en compte des critères ESG dans la politique et la réglementation financières
3. Effectuer des analyses juridiques et politiques afin de contribuer à l'instauration de l'environnement et des cadres nécessaires pour soutenir l'investissement dans des résultats concrets

Les PRI ont identifié des domaines clés de réforme politique pour soutenir leurs signataires dans leur pratique de l'investissement responsable. Ces priorités tiennent compte des trois objectifs globaux de la stratégie et s'appuient sur le point de vue des PRI concernant le programme politique actuel de chaque marché et sur le retour d'information des signataires.

Schéma 7 : Priorités politiques sur les marchés clés

Compétence	Priorités politiques 2022/2023
Australie	<ol style="list-style-type: none"> 1. Clarifier les obligations des investisseurs en ce qui concerne les risques systématiques et systémiques liés à la durabilité 2. Soutenir l'adoption d'un cadre global de reporting sur la durabilité dans les entreprises 3. Renforcer le cadre réglementaire pour un engagement efficace 4. Favoriser l'élaboration et la mise en œuvre effective d'une taxonomie australienne de la finance durable 5. Soutenir une action gouvernementale forte sur les changements climatiques et l'esclavage moderne
Canada	<ol style="list-style-type: none"> 1. Clarifier les obligations des investisseurs dans la réglementation des fonds de pension 2. Soutenir la mise en œuvre d'une taxonomie crédible de la finance durable « made in Canada » 3. Soutenir la mise en œuvre d'un cadre global de reporting sur la durabilité dans les entreprises
Chine	<ol style="list-style-type: none"> 1. Clarifier les obligations des investisseurs en matière de prise en compte des risques et des impacts liés à la durabilité 2. Soutenir l'adoption d'un cadre global de reporting sur la durabilité dans les entreprises 3. Renforcer le cadre réglementaire pour un engagement efficace 4. Favoriser l'élaboration et la mise en œuvre effective d'une taxonomie de la finance durable pour la Chine 5. Plaider en faveur d'un cadre politique plus solide pour les ODD et les résultats des investissements dans la durabilité 6. Plaider en faveur d'une action plus forte sur les changements climatiques
Union européenne	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer l'opérationnalité du cadre taxonomique de l'UE pour en faire un outil central des politiques de l'UE en matière de finance durable et un exemple de premier ordre à l'international 2. Mettre en place des obligations d'information sur les enjeux ESG pour les investisseurs et les entreprises tout en améliorant la cohérence, la fiabilité et la comparabilité des données 3. Intégrer le cadre juridique pour les études d'impact dans les réglementations de l'UE relatives à la finance durable et à l'engagement 4. Maintenir le leadership et le soutien des principaux États membres de l'UE (France, Allemagne) en faveur des réformes de la politique de durabilité 5. Soutenir les réformes ambitieuses des politiques liées au climat dans l'UE qui ont un impact concret sur les investisseurs 6. Garantir des réformes ambitieuses en matière de politique sociale, de droits humains et de gouvernance

Compétence	Priorités politiques 2022/2023
Japon	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir l'adoption d'un cadre global de reporting sur la durabilité dans les entreprises 2. Renforcer le cadre réglementaire pour un engagement efficace 3. Identifier les besoins des investisseurs pour une taxonomie des activités durables et/ou des outils de financement de la transition associés 4. Identifier les possibilités de clarification ou de recommandations concernant les obligations des investisseurs de soutenir la poursuite d'un investissement responsable pour aborder les enjeux de durabilité 5. Plaider en faveur d'une action gouvernementale forte sur les changements climatiques
Royaume-Uni	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre effective d'une taxonomie de la finance durable 2. Soutenir l'adoption d'un cadre global de reporting sur la durabilité dans les entreprises 3. Identifier les possibilités de clarification ou de recommandations en ce qui concerne les obligations des investisseurs de soutenir la poursuite des enjeux d'investissement responsable et de durabilité 4. Renforcer les pratiques d'engagement efficace 5. Plaider en faveur d'une action gouvernementale forte sur les changements climatiques 6. Garantir des réformes ambitieuses en matière de politique sociale, de droits humains et de gouvernance
États-Unis	<ol style="list-style-type: none"> 1. Favoriser l'accès à des informations normalisées cohérentes et comparables sur les enjeux ESG 2. Clarifier les obligations fiduciaires pour exiger des investisseurs qu'ils prennent en compte et intègrent les enjeux ESG dans leurs pratiques et processus d'investissement 3. Renforcer le cadre réglementaire pour un engagement efficace au moyen du dialogue et du vote par procuration 4. Faire pression sur le Congrès pour qu'il adopte une législation finançant entièrement une norme relative aux énergies renouvelables ou un programme de paiement, étendre les crédits d'impôt existants pour les énergies renouvelables, introduire des financements et des incitations fiscales pour les infrastructures de transmission entre États, élaborer un programme de réduction du méthane et encourager l'électrification des transports 5. Analyser les garanties minimales pour un travail décent aux États-Unis et les lacunes à combler pour assurer une protection fondamentale aux travailleurs

RESSOURCES POLITIQUES DES PRI

Les PRI aident leurs signataires à mieux comprendre et à contribuer à une réforme efficace, ambitieuse et cohérente de la politique financière. Les ressources politiques élaborées par les PRI peuvent compléter et éclairer le dialogue direct entre les pouvoirs publics et les signataires. Les signataires peuvent également s'en servir s'ils ne disposent pas de ressources dédiées à la politique.

NOTRE APPROCHE POLITIQUE

Les PRI dialoguent activement avec les pouvoirs publics lorsque cette démarche est conforme à nos Principes et notre Mission, comme indiqué dans notre approche politique. Ce faisant, les PRI :

- répondront aux consultations politiques, le cas échéant ;
- ne chercheront pas à représenter les points de vue de l'ensemble des signataires ni à indiquer que la recherche ou les recommandations représente(nt) les points de vue de l'ensemble des signataires ;
- fonderont leurs commentaires sur des recherches de haute qualité contenant des arguments et des propositions mûrement réfléchies et rigoureusement défendables ; et
- peuvent formuler des recommandations à l'intention des pouvoirs publics.

PUBLICATIONS POLITIQUES

Toutes les publications politiques sont disponibles à l'adresse suivante www.unpri.org/policy, y compris :

- des rapports politiques et des notes d'information ;
- des réformes fondamentales, y compris une série d'outils politiques ;
- des recherches phares sur le Cadre juridique pour l'impact et l'obligation fiduciaire ;
- les réponses aux consultations politiques et les lettres envoyées aux pouvoirs publics ;
- la base de données sur les réglementations des PRI, qui compile les politiques et réglementations en matière d'investissement responsable dans plus de 100 marchés ; et
- une plateforme de collaboration avec des liens dirigeant vers toutes les consultations politiques en cours.

GROUPE DE RÉFÉRENCE SUR LES POLITIQUES MONDIALES

Les PRI hébergent un groupe de référence sur les politiques mondiales. Ce groupe vise à :

- éclairer et renforcer le dialogue avec les pouvoirs publics sur les thèmes de l'investissement responsable par les PRI et nos signataires ;
- encourager une plus grande harmonisation entre les engagements de nos signataires en matière d'investissement responsable et les efforts en matière de politique publique ; et
- instaurer à terme un environnement réglementaire conforme à la Mission et aux six Principes des PRI.

Ce groupe est avant tout destiné à échanger des informations par courrier électronique sur les politiques, les réglementations et les initiatives non contraignantes qui encouragent ou exigent l'investissement responsable. Tous les échanges de courriers électroniques sont confidentiels et aucun d'eux ne doit être transféré. Les professionnels de la politique des signataires des PRI sont invités à rejoindre le groupe. La liste des membres actuels et leurs attributions figurent sur la [page de notre comité consultatif](#).

BULLETIN D'INFORMATION SUR LES POLITIQUES

Les PRI publient un bulletin d'information mensuel sur les politiques – [s'abonner ici](#).

CRÉDITS

AUTEURS :

- Margarita Pirovska, PRI
- Hazell Ransome, PRI
- Rory Sullivan, Chronos

CONTRIBUTEURS :

- Nabylah Abo Dehman, PRI
- Elise Attal, PRI
- Davide Cerrato, PRI
- Nathan Fabian, PRI
- Gregory Hershman, PRI
- Emmet McNamee, PRI
- Bettina Reinboth, PRI
- Eliette Riera, PRI
- Daniel Wiseman, PRI
- Alexis Cameron, Octagon Credit Investors LLC
- Claudia Chapman, Financial Reporting Council, Royaume-Uni
- Kate Griffiths, Australian Council of Superannuation Investors (Conseil australien des investisseurs dans les fonds de pension)
- Satoshi Ikeda, Japan Financial Services Agency (Agence japonaise des services financiers)
- Stéphane Janin, AXA Investment Managers
- Takeshi Kimura, Nippon Life Insurance
- Mario R. A. Lewandowski, AGBI Real Assets
- Will Martindale, Cardano
- Simon O'Connor, Responsible Investment Association Australasia (Association d'Australasie pour l'investissement responsable)
- Emmanuel Parmentier, INDEFI
- Argi Sampedro, Neuberger Berman

RÉVISION :

- Mark Nicholls, MRG Comms

CONCEPTION :

- Court Three Graphic Design Consultants Ltd

Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)

Les PRI coopèrent avec un réseau international de signataires dans le but d'appliquer les six Principes pour l'Investissement Responsable. L'objectif des PRI est de comprendre les conséquences sur les investissements des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), et d'aider les signataires à intégrer ces enjeux dans leurs décisions d'investissement et d'actionnariat. Les PRI agissent dans l'intérêt à long terme de leurs signataires, des marchés financiers et économies dans lesquels ceux-ci exercent leurs activités et, en définitive, dans l'intérêt à long terme de l'environnement et de la société dans son ensemble.

Les six Principes pour l'Investissement Responsable sont un ensemble de principes d'investissement volontaires et incitatifs qui offrent tout un éventail de possibilités pour intégrer les questions ESG aux pratiques d'investissement. Ces Principes ont été élaborés par des investisseurs, pour des investisseurs. En les appliquant, les signataires contribuent à l'édification d'un système financier mondial plus responsable.

Pour plus d'informations : www.unpri.org



Les PRI sont une Initiative pour les investisseurs en partenariat avec l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI) et le Pacte mondial des Nations Unies.

Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI)

L'UNEP FI est un partenariat unique entre le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le secteur financier mondial. L'UNEP FI travaille de concert avec plus de 200 institutions financières signataires de la Déclaration sur le développement durable de l'UNEP FI, ainsi qu'avec un éventail d'organisations partenaires, afin de mettre au point et de promouvoir des ponts entre durabilité et résultats financiers. Grâce à ses réseaux de pair à pair, à la recherche et à la formation, l'UNEP FI mène à bien sa mission : identifier, promouvoir et matérialiser l'adoption des bonnes pratiques environnementales et de durabilité, et ce à tous les niveaux des activités des institutions financières.

Pour plus d'informations : www.unepfi.org



Pacte mondial des Nations Unies

Le Pacte mondial des Nations Unies est un appel aux entreprises, partout dans le monde, à aligner leurs opérations et stratégies sur dix principes universellement reconnus dans le domaine des droits humains, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, et à prendre des mesures en faveur des ambitions des Nations Unies incarnées par les Objectifs de développement durable. Le Pacte mondial est une plateforme de leadership au service du développement, de la mise en œuvre et de la diffusion de pratiques d'entreprise responsables. Lancée en 2000, c'est la plus importante initiative au monde concernant la durabilité des entreprises, avec plus de 8 800 entreprises et 4 000 autres entités signataires dans plus de 160 pays et plus de 80 réseaux locaux.

Pour plus d'informations : www.unglobalcompact.org

